

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE1

MARCHES DE TRAVAUX
ORDRE DE SERVICE Final¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'Agglomération VAL PARISIS – 271, chaussée Jules César – 95250 BEAUCHAMP
Représentée par son Président, Yannick BOËDEC

B - Identification du titulaire du marché public.

Entreprise : ISOPHON
Siège social : ZI de la Pointe 2 rue Pierre Grange 94120 Fontenay-sous-Bois
Tél : 01 48 77 81 50
SIRET : 397 886 953 00017

C - Identification du maître d'œuvre.

Jacques Rougerie Architectes Associés SAS / Maître d'œuvre - mandataire
Ingérop Conseil et Ingénierie : 18 rue des Deux Gares 92500 Rueil Malmaison ; SIRET : 489 626 135 00359
SARL Lucigny et Talhouët et Associés : 6 rue Saint Claude 75003 Paris ; SIRET : 398 702 993 00021
PEUTZ & ASSOCIES SARL : 10 B Rue des Messageries 75010 Paris ; SIRET : 310 809 462 000 57
SARL Atelier Alice TRICON : 89 rue du Dôme 92100 Boulogne-Billancourt ; SIRET : 834 025 207 000 12

D - Objet du marché public.

Marché de travaux pour la construction du Centre Aquatique Intercommunal Olympique situé sur les communes de Taverny et de Saint-Leu-la-Forêt
Lot 11 - Plafonds suspendus

- Référence du marché public : 2021/05.....
- Date de la notification du marché public : 26/10/2021.....
- Durée d'exécution du marché public : 24 mois (dont 2 mois de préparation)

E - Prestations ordonnées.

Le titulaire du marché identifié ci-dessus est prié de bien vouloir exécuter les prestations désignées ci-dessous, conformément aux dispositions des documents constitutifs du marché public. Il renvoie au maître d'ouvrage, dûment remplie et signée, une copie du présent ordre de service, qui tiendra lieu d'accusé de réception.

- Adresse d'exécution des prestations ordonnées : rue Théroigne de Méricourt 95150 Taverny
- Délai d'exécution des prestations ordonnées : selon planning réalisé par l'OPC
- Autres précisions : Le présent avenant/ordre de service est réputé prendre en compte l'ensemble des sujétions intervenues préalablement à sa signature.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

